



HAL
open science

Réseaux de chercheurs en Méditerranée. Contraintes institutionnelles et autonomie scientifique

François Siino

► **To cite this version:**

François Siino. Réseaux de chercheurs en Méditerranée. Contraintes institutionnelles et autonomie scientifique. *L'Année du Maghreb*, 2009, 2009 (V), pp.537-551. halshs-00438144

HAL Id: halshs-00438144

<https://shs.hal.science/halshs-00438144>

Submitted on 2 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réseaux de chercheurs en Méditerranée Contraintes institutionnelles et autonomie scientifique

François Siino *

Évoquer l'existence d'échanges scientifiques internationaux en Méditerranée ne se résume pas à faire référence à la déclaration de Barcelone de 1995, texte fondateur du partenariat euro-méditerranéen, qui reconnaît que « les échanges humains, scientifiques et technologiques sont une composante essentielle du rapprochement et de la compréhension entre [les] peuples et d'amélioration de la perception mutuelle¹ ».

Ces échanges ont une réalité historique bien antérieure. Chercheurs et intellectuels ont été, bien avant les politiques, des précurseurs et des expérimentateurs d'un espace de pensée méditerranéen. Pour s'en tenir au siècle dernier, on peut rappeler l'expérience du Centre Universitaire Méditerranéen créé en 1933 à Nice sous l'égide de Paul Valéry, dispensant des cours de langues et de civilisations méditerranéennes pour un public d'étudiants français et étrangers, organisant des conférences portant sur la civilisation du bassin méditerranéen, invitant d'éminents conférenciers étrangers venus d'Italie, d'Égypte, d'Allemagne, du Maroc ou de Grèce...

Plus près de nous, comment ne pas mentionner les flux croisés massifs d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs des deux rives qui, dans les décennies suivant les indépendances, ont puissamment contribué à la formation des élites scientifiques, administratives et intellectuelles des pays du Sud. Ces échanges ont laissé une empreinte profonde sur les systèmes universitaires, mais ont également favorisé, au Nord, une ouverture réelle et durable du champ académique – notamment français – vers d'anciennes colonies devenues tout à la fois objet d'étude et partenaires. C'est à cette période que sont nés nombre de questionnements intellectuels et de projets scientifiques communs visant un « dépassement du temps colonial par le haut² », que se sont noués des liens forts et durables dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Après un peu plus d'une décennie de partenariat euroméditerranéen, à l'heure où sont formulés des projets d'Union pour la Méditerranée, les échanges scientifiques tiennent-ils une place perceptible dans l'ensemble multiforme des relations plus ou moins régulées entre l'Europe et ses partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée ?

* IREMAM – MMSH (CNRS), Aix-en-Provence. siino@mmsch.univ-aix.fr

1 Partenariat dans les domaines social, culturel et humain (3^e volet de la Déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne (27/28 novembre 1995).

2 Voir l'article de Jean-Robert Henry dans ce présent volume : « La recomposition des savoirs à l'époque de la coopération ».

Et plus précisément, dans le cadre d'une réflexion collective sur les politiques d'acteurs, dans quelle mesure les chercheurs eux-mêmes jouent-ils un rôle – et lequel – dans la mise en place d'un espace scientifique méditerranéen doté d'une certaine autonomie par rapport notamment aux instances politiques, nationales d'une part, européennes de l'autre ?

Un regard réflexif sur les réseaux scientifiques

Dans un texte publié en 2000 sous le titre « Une politique méditerranéenne des chercheurs ? » (Siino, 2000), j'avais tenté de mettre en évidence un certain nombre d'interrogations préliminaires à cette réflexion. J'y rappelais quelques grandes séquences historiques des échanges entre chercheurs et universitaires des deux rives de la Méditerranée depuis le début du XX^e siècle – plus particulièrement dans le champ des sciences sociales et humaines – et je tentais de dessiner les limites, de plus en plus tangibles à l'époque (la fin des années 1990) à une éventuelle politique des chercheurs en Méditerranée. Cette étude s'inscrivait dans le cadre plus large d'une réflexion sur la façon dont les États européens, mais aussi les acteurs de la société civile s'appropriaient, avec plus ou moins de bonheur, l'idée du partenariat euroméditerranéen, profitant des ambiguïtés et du flou conceptuel qui entouraient la démarche.

Ce sont les remarques et les questions posées dans ce texte que je voudrais confronter ici à une expérience concrète intervenue depuis lors. Car si la crise du partenariat s'est avérée durable, si son échec dans bien des domaines est apparu patent lors du X^e anniversaire de la conférence de Barcelone en 2005 (Moisseron, 2005), quelques initiatives ont pourtant vu le jour, y compris en matière de relations scientifiques. Il s'agit entre autres de la mise en place d'un certain nombre de réseaux méditerranéens soutenus par diverses instances ou programmes européens auxquels chercheurs et universitaires participent de façon plus ou moins marquée. On peut mentionner des projets tels qu'Euromed Heritage pour le patrimoine, Euromesco dans le domaine de la politique étrangère, Femise en économie, Tethys ou Tempus MEDA pour l'enseignement supérieur...

Bien que ne relevant pas formellement du processus de Barcelone, l'un des programmes qui a vu le jour durant ces dernières années dans le cadre euroméditerranéen concerne explicitement le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales. Il s'agit du réseau RAMSES qui rassemble 33 institutions de recherche relevant de 16 pays d'Europe et de la Méditerranée et réunit de nombreuses disciplines telles qu'histoire, archéologie, étude des textes anciens, ethnologie, sociologie, science politique... Financé à hauteur de 3,4 millions d'euros pour 4 ans par la Commission européenne, il est piloté par la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme d'Aix-en-Provence et a commencé à fonctionner au début de l'année 2006³.

J'ai fait partie de l'équipe qui, durant l'année 2003, a monté le dossier scientifique de ce projet⁴ avec la mission a priori improbable de concilier les projets et agendas scientifiques des chercheurs de différentes institutions participantes⁵ et les impératifs politiques et administratifs de la Commission européenne.

Cette expérience, à la fois passionnante et éprouvante, peut, malgré un recul encore faible, nourrir quelques réflexions sur les conditions de naissance et de fonctionnement d'un dispositif scientifique dans le contexte euroméditerranéen.

3 <http://ramses2.mmsh.univ-aix.fr> (site consulté le 16/10/2007).

4 Avec Pierre Vergès, Ugo Van Hulsen et l'assistance ponctuelle d'Amélie Antoine, ingénieur Europe du CNRS. Cette équipe a été rejointe par la suite par Thierry Fabre, en charge de la phase de négociation du projet et aujourd'hui coordonnateur scientifique du réseau Ramses.

5 Au premier rang desquelles, l'institution qui pilotait l'opération, la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH) forte de 10 laboratoires et d'environ 400 chercheurs, enseignants-chercheurs et administratifs.

L'intérêt d'un réseau tel que Ramses est avant tout d'exister et de fonctionner réellement, contrairement à quantité d'entités « hors les murs » (universités, académies...) qui se sont multiplié dans les premières années du processus de Barcelone, dont le discours épousait très fidèlement les lignes diplomatiques officielles, mais dont les activités difficilement identifiables se résument en général à l'ambition de mettre en réseau des réseaux déjà existants, avec un résultat intellectuel peu visible. Son poids en termes de nombre de chercheurs concernés est tout à fait hors du commun dans un champ où les unités de recherche se réduisent généralement à quelques individus, voire à un seul. Son caractère fortement institutionnalisé est également exceptionnel, là où les relations interpersonnelles constituent le plus souvent la règle.

De ce point de vue, il est, sinon représentatif, du moins exemplaire de ce que pourrait être un espace scientifique commun entre l'Europe et ses partenaires. À ce titre, il constituera sans nul doute dans quelques années un objet d'analyse extrêmement pertinent. Pour l'instant, du fait de sa mise en œuvre très récente, la portée de l'exercice réflexif reste nécessairement modeste⁶. Mais si l'on prend le temps de réfléchir aux modalités de sa création et de son fonctionnement effectif, il paraît possible d'en tirer quelques enseignements et peut-être tenter quelques réponses partielles aux questions qui se posaient au début des années 2000.

Rappel historique : de la coopération universitaire de masse aux réseaux scientifiques

Les réseaux ont aussi une histoire. Même si le terme « réseau » lui-même connote plus l'espace (géographique ou social) que le temps, ils sont le plus souvent le résultat de la réactivation et de la cristallisation ponctuelle de liens noués antérieurement entre personnes et – parfois – entre institutions. En Méditerranée, les liens entre chercheurs du Nord et du Sud se sont noués depuis plusieurs décennies lors de longs séjours de formation, d'enseignement ou de recherche sur le terrain. Ils ont progressivement construit un espace relationnel privilégié de par la densité des échanges, mais aussi du fait de la capacité des relations nouées à en engendrer d'autres. Cette dimension historique de la structuration des réseaux scientifiques à partir des flux humains et de la formulation de projets scientifiques et intellectuels communs est tout à fait claire lorsque l'on analyse les politiques scientifiques des pays du Sud (Siino, 2004).

Mais en l'espace d'une quarantaine d'années, le paysage des relations scientifiques a radicalement changé. Ce que dans les années 1960 et 1970 l'on appelait la coopération universitaire et scientifique était un phénomène avant tout caractérisé par des déplacements massifs de personnes, étudiants, jeunes chercheurs, enseignants, et dans l'autre sens coopérants. Par dizaines de milliers dans un sens, par milliers dans l'autre. De cet ensemble de flux croisés et de cohabitations prolongées sont nés des liens d'interconnaissance, d'estime réciproque et la formulation de projets scientifiques communs qui ont réuni depuis, autour de préoccupations proches, les univers scientifiques des rives Nord et Sud de la Méditerranée.

Depuis les années 1980 et 1990, ces flux ont considérablement diminué. Des milliers de coopérants européens, évidemment il ne reste quasiment plus rien, les besoins en enseignants ayant été satisfaits depuis longtemps. Quant aux flux d'étudiants, leur intensité n'a plus rien de commun avec celle des années 1960-70. Car en même temps que se construisait l'Europe universitaire et des échanges d'étudiants (à travers le programme Erasmus, entre autres), le Nord de la Méditerranée s'est progressivement fermé aux flux d'étudiants du Sud. Les perceptions ont changé : ces jeunes venus du Sud que les pays européens – notamment la France – voyaient comme de futures élites susceptibles de propager dans leurs pays une

⁶ Ce texte a été écrit fin 2007, soit près de deux ans après le début de fonctionnement du réseau Ramses, pas tout à fait à mi-parcours d'un programme établi pour quatre ans.

influence favorable aux intérêts du Nord ont été de plus en plus perçus comme suspects, « faux étudiants », « vrais immigrés » et futurs chômeurs éventuels...⁷

Flux réduits, durées de séjour plus brèves, prééminence de la coopération multilatérale sur les liens bilatéraux : ces nouveaux modes travail en commun sont caractéristiques de l'ère des réseaux scientifiques, forme sous laquelle on tente aujourd'hui de poursuivre des relations scientifiques antérieures.

Le terme de réseau lui-même est ainsi devenu un *leitmotiv* des politiques scientifiques à tous les niveaux. La Commission européenne, tout aussi habile que les institutions nationales à récupérer les notions en vogue, a décliné l'appellation dans les programmes cadre de recherche (PCRD) : réseaux thématiques, réseaux d'excellence...

Il n'est pas le lieu ici d'analyser un tel succès du terme. Outre que le mode de fonctionnement qu'il recouvre prend en compte des réalités politiques du temps présent, il participe plus largement d'une espèce de mythologie particulièrement bien implantée dans le contexte euro-méditerranéen. Dans la rhétorique officielle en particulier, les réseaux apparaissent comme des systèmes pacifiés et égalitaires symbolisant le plus parfaitement les mérites d'une « société civile » mystérieusement déagée des passions et des tensions qui traversent le politique. Supposés dotés d'une plus grande autonomie sur la scène internationale que les programmes interétatiques bilatéraux, les réseaux scientifiques représentent ainsi la face vertueuse et optimiste de l'ordre transnational en Méditerranée, par opposition à sa face obscure qu'incarnent les réseaux terroristes ou mafieux.

Pour résumer, on pourrait dire que le terme définit assez bien la philosophie implicite du partenariat : le réseau postule l'égalité des participants, mais s'accommode d'une restriction de leurs mouvements.

On pourrait sans doute appliquer une telle grille de lecture au réseau Ramses et montrer en quoi il est le résultat de multiples cooptations découlant de relations antérieures, l'agrégation de fragments de réseaux anciens, institutionnalisés ou non (et en négatif, de rejets renvoyant également à des oppositions ou à d'anciennes collaborations malheureuses...). Mais une telle lecture inspirée de la sociologie des sciences (Callon, 1989 ; Polanco, 1990), pour intéressante qu'elle soit, passerait à côté d'une partie de la réalité. Car à l'évidence, la structure qui a été mise en place au terme d'un an de travail n'est pas la simple réactivation de quelques carnets d'adresses. Le résultat du processus est bien quelque chose de neuf, du fait à la fois du contexte particulier dans lequel il est né (dix ans après le lancement du partenariat), mais aussi des contraintes qu'imposent à la fois la taille du projet et les contraintes spécifiques que le cadre politico-administratif européen fait peser sur l'entreprise.

Naissance d'un réseau : entre offre politique et auto organisation

Une première piste de réflexion suscitée par la mise en place de réseaux scientifiques porte sur la réalité et la nature des politiques scientifiques qui les sous-tendent. Un réseau comme Ramses est-il le résultat pensé et programmé d'une politique scientifique spécifique, renvoie-t-il à une offre institutionnelle délibérée dont on peut identifier l'origine ? Ou bien

⁷ Cette tendance a pu parfois sembler s'infléchir, par exemple suite à la publication du rapport du député Alain Clayes (Clayes, 1999) qui formulait des inquiétudes concernant le manque d'attractivité de la France sur le « marché mondial de la formation ». Elle a même paru s'inverser en 2004 avec l'extension hors d'Europe du programme d'échange universitaire Erasmus (Erasmus Mundus). À y regarder de plus près, cette dernière initiative, aussi louable qu'elle soit, reprend au niveau européen ce que les États ont déjà mis en place au niveau national avec par exemple en France les bourses Eiffel dont la logique est de « soutenir l'action de recrutement à l'international des établissements d'enseignement supérieur français, dans un contexte de concurrence accrue entre pays développés pour attirer l'élite des étudiants étrangers » (Programme Eiffel, Egide). En d'autres termes, il s'agit plus de se disputer – et éventuellement de retenir – une élite universitaire internationale que d'engendrer des flux croisés d'étudiants.

relève-t-il de l'auto organisation de chercheurs tirant parti d'un nouveau contexte pour réactiver des liens préexistants ?

Si l'on examine les institutions européennes, on peut identifier deux instances susceptibles en principe d'être à l'origine de l'offre d'une politique scientifique sur le champ euroméditerranéen :

- L'instance européenne des « relations extérieures »⁸, porteuse de la politique euroméditerranéenne de partenariat (dit processus de Barcelone) ;

- L'instance en charge de la politique de recherche qui met en place des programmes de coopération scientifique⁹, en Europe et au-delà.

Méditerranée, sciences sociales et partenariat

Dans le premier cas, celui des relations extérieures de la Commission européenne, la réponse est clairement négative. En dépit du fait que la déclaration de Barcelone – dans son volet « culturel » – mentionne explicitement la coopération scientifique comme l'un des domaines privilégiés de coopération en Méditerranée, les quelques programmes mis en place dans ce cadre ne concernent pas la recherche en tant que telle¹⁰. Les initiatives qui s'en rapprocheraient le plus sont celles des réseaux Euromesco ou Femise, qui, respectivement en matière de politique étrangère et d'économie, constituent des espaces de réflexion « indépendants », mais fortement impliqués dans le suivi politique du processus de Barcelone¹¹.

Les sciences sociales et humaines – prises dans un sens disciplinaire large – ont pourtant failli constituer une exception notable à cet « oubli ». Un ambitieux programme euroméditerranéen de recherche dans ces disciplines a été approuvé plusieurs fois au niveau politique, avant d'être gelé *sine die* à la fin des années 1990 avant même que d'avoir été lancé¹². Ainsi, contrairement à ce qu'auraient pu croire spontanément des chercheurs maghrébins, israéliens, slovènes, français ou espagnols... du réseau Ramses, le fait qu'ils se retrouvent associés au sein d'un même projet scientifique n'a aucun rapport formel avec la politique de partenariat.

Si l'on se tourne vers la direction de la Commission européenne en charge de la recherche et de la technologie, l'examen n'est à première vue guère plus probant. Cette instance se trouvait, au moment du lancement des appels d'offre du 6^e Programme Cadre¹³ (fin 2002), dans une position paradoxale. Alors que pour la première fois la politique de recherche de l'Union européenne s'ouvrait à la participation d'universités et de chercheurs du Sud, ses « programmes de travail », – c'est-à-dire ses thématiques prioritaires en sciences sociales et humaines – ne faisaient, au moment de leur publication, aucune place à des recherches sur (et avec) les partenaires méditerranéens de l'Union européenne. De façon générale, les orientations de la politique scientifique impulsée à Bruxelles étaient totalement eurocentrées et se déclinaient autour des thématiques de « gouvernance européenne »,

8 Direction générale des relations extérieures.

9 Direction générale de la recherche.

10 Les programmes développés dans le cadre méditerranéen concernent la jeunesse, les médias (CAPMED), le patrimoine (HERITAGE).

11 Cette implication n'est d'ailleurs pas dissimulée. Ainsi, les ministres des Affaires étrangères de l'UE peuvent-ils demander tout à fait officiellement « aux deux réseaux d'instituts de recherche euro-méditerranéens indépendants, EuroMeSCO et FEMISE, de contribuer à l'examen du processus de Barcelone » à des fins de bilan et de décisions sur l'avenir. Conclusions de la Présidence sur la conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères, § 5 (La Haye, 30 nov. 2004).

12 Programme Euro-Med sciences humaines dont le principe avait été approuvé en 1998, et le lancement officiellement annoncé lors de la Conférence euro-méditerranéenne de Stuttgart en avril 1999, mais finalement emporté par les turbulences politiques qui suivirent la démission de la Commission Santer en mars 1999.

13 Programme cadre de recherche et de développement – PCRD (dans le cadre duquel est financé le réseau d'excellence Ramses) dont les appels d'offre ont été lancés à partir de décembre 2002.

« société de la connaissance », « sécurité de l'Europe », « régulations économiques », etc. L'idée que des recherches communes avec les sociétés du Sud et de l'Est de la Méditerranée puissent avoir une quelconque pertinence n'avait apparemment effleuré aucun des décideurs de la Commission.

Le réseau Ramses n'a trouvé de place dans le 6^e PCRD que par la grâce d'une sous-thématique intitulée « Dialogue culturel et société européenne », qui affichait, entre autres, l'objectif « d'améliorer la compréhension des patrimoines culturels et le dialogue entre les peuples d'Europe et avec d'autres régions du monde¹⁴ ». C'est à travers cette étroite ouverture vers « d'autres régions du monde » que le projet d'un vaste réseau euroméditerranéen de recherche en sciences sociales et humaines a pu être proposé à la fin de l'année 2003 et finalement retenu pour financement par la Commission européenne.

L'absence de la Méditerranée comme lieu et objet d'étude dans les appels d'offre européens pourrait légitimement surprendre. En effet, les recherches en sciences sociales ont longtemps été considérées par la Commission européenne comme un service d'accompagnement des politiques publiques impulsées dans divers domaines : transport, santé, énergie, etc. et il leur revenait d'étudier la mise en œuvre et l'impact de ces politiques (Aymard, 1994). On aurait pu imaginer qu'en suivant ce schéma, des chercheurs européens soient mobilisés et financés pour accompagner la politique européenne de partenariat en Méditerranée. Le fait que cela n'ait été le cas que dans le champ de la politique étrangère et de l'économie (les réseaux Euromesco ou Femise cités plus haut) tend à confirmer que le partenariat en tant que tel n'est pas une politique européenne au sens classique du terme ; cela donne également quelque force supplémentaire aux critiques récurrentes adressées au processus de Barcelone, à savoir que derrière l'ambition proclamée d'un rééquilibrage et d'une pacification de la région méditerranéenne se dissimuleraient des préoccupations purement sécuritaires et commerciales.

Ramses, ou la rencontre des agendas politiques

Quelles hypothèses peut-on dès lors avancer pour expliquer la reconnaissance et le choix, a priori improbables, par les instances de la Commission européenne, d'un réseau euroméditerranéen en sciences sociales et humaines tel que Ramses ?

À examiner les circonstances de sa gestation – et sans être exagérément optimiste –, on peut avancer qu'en l'occurrence, c'est bien la construction intellectuelle des chercheurs – c'est-à-dire l'existence même d'un tel projet – qui a établi le lien entre ces deux grands agendas cloisonnés de l'Union européenne que sont, d'un côté, la politique de partenariat, et de l'autre, la politique de la recherche. La connexion entre ces deux compartiments s'est ainsi réalisée grâce à la mobilisation des acteurs-chercheurs, mais du fait aussi de l'existence d'un arrière plan politique favorable, celui du partenariat de Barcelone.

On ne peut donc comprendre ce processus ni par une lecture « top-down » (une offre politique délibérée permettrait la structuration d'un domaine scientifique) ni par une lecture « bottom-up » (une demande exprimée à la base par les chercheurs aboutirait à la mise en place d'un cadre institutionnel approprié). De façon plus originale, il faut plutôt y voir la synchronisation par l'action des chercheurs-acteurs de deux offres politiques disjointes, chacune offrant des arguments à faire valoir auprès de l'autre : auprès des instances chargées de la recherche, la pertinence – voire l'urgence – de développer un champ d'études méditerranéennes dont le besoin politique se faisait, à un moment donné, sentir avec force¹⁵ ; auprès des instances des relations extérieures, l'opportunité pour la communauté scientifique

14 Thématique 7.1.2 de l'appel d'offre « Citoyens et gouvernance dans une société de la connaissance », Direction générale de la recherche, Commission européenne, 2003.

15 Notamment sur le thème du nécessaire « dialogue culturel » en Méditerranée, envers du discours sur le « choc des civilisations » réactivé par les attentats de septembre 2001.

de se saisir de programmes de recherche (les financements du 6^e PCRD) permettant pour la première fois d'élargir la réflexion à l'ensemble des disciplines des sciences humaines et sociales, et d'y associer de façon pleine et entière les partenaires méditerranéens.

S'il y a bien politique des chercheurs-acteurs, elle consiste à tirer parti, dans un contexte institutionnel favorable, de l'existence de ce référentiel global, de cette « idéologie molle »¹⁶ que constitue le partenariat euro-méditerranéen pour promouvoir un dispositif de recherche idéalement destiné à se transformer en nouveau domaine académique, celui des « études méditerranéennes »¹⁷.

La contrainte institutionnelle : une chance ?

Un second type d'interrogation à propos des réseaux scientifiques concerne la contrainte institutionnelle à laquelle ils sont confrontés et ses répercussions éventuelles sur le fonctionnement du dispositif, et plus particulièrement sur son degré d'autonomie scientifique.

Gouvernance interne et autonomie scientifique

L'une des premières tâches qui incombe aux décideurs politiques européens lorsqu'ils lancent des appels à propositions de programmes de recherche - quels qu'ils soient - est de désigner l'instance qui va sélectionner, évaluer, et surtout gérer ces programmes. Étant donné que les seuls fonctionnaires de la Commission ne peuvent y suffire et qu'ils n'en ont pas forcément les compétences, il faut alors externaliser – au moins en partie – ces fonctions.

Une solution, expérimentée dans le passé, pour les programmes MED¹⁸ par exemple, avait consisté à sous-traiter ces tâches à des structures externes de natures juridiques variées. Ce type de procédures et les dérapages auxquels elles ont donné lieu ont été sévèrement critiqués par la suite lors d'enquêtes internes à la Commission européenne¹⁹. Il en a résulté l'arrêt en 1995 des programmes concernés (et ce fut, à plus long terme, l'une des causes de la démission collective en 1999 de la Commission présidée par J. Santer). C'est, entre autres raisons, cette même incapacité de gestion directe qui a contribué à l'abandon en 1999 du projet Euromed Sciences Humaines évoqué plus haut.

Une deuxième solution, mise en place avec le 6^e PCRD, a consisté à déléguer aux réseaux eux-mêmes les fonctions de gestion et d'évaluation. L'idée directrice était de mettre en place un nombre restreint de très lourdes structures, les réseaux d'excellence (ou REX). Une fois choisis par la Commission européenne (en 2004), ceux-ci se voyaient confiée, en même temps qu'une enveloppe financière conséquente, la tâche de sélectionner, d'évaluer, de financer et de gérer des projets de recherche dans le cadre thématique qui leur est propre.

Outre les problèmes que pouvait poser une taille disproportionnée avec ce que les chercheurs en sciences humaines et sociales ont l'habitude de gérer, le risque d'un tel montage était de transformer un dispositif purement scientifique en une structure organisationnelle,

16 Pour reprendre le qualificatif que Pierre Muller et Bruno Jobert associent à certains référentiels de politiques publiques « dont la plasticité même permet d'agréger des représentations et des images concurrentes » (Jobert, Muller, 1987, p. 69).

17 Pour pousser plus loin l'analyse, on pourrait faire remarquer qu'une telle mobilisation des chercheurs n'allait pas de soi. Elle exigeait l'existence préalable d'une « masse critique » et de structures institutionnelles de relais, rôle joué par la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme d'Aix-en-Provence et son pôle Euromed. On pourrait ainsi voir dans la mise en place du réseau d'excellence Ramses l'une des répercussions – indirecte – d'une politique française de recherche méditerranéenne impulsée au début des années 1990 et portée notamment par Robert Ilbert, rédacteur en 1992 du *Rapport sur les études méditerranéennes* et premier directeur de la MMSH.

18 Programmes de coopération décentralisée lancés par la Commission Européenne en 1992 dans le cadre de sa « Politique Méditerranéenne Rénovée ».

19 Cf. Rapport spécial n° 1/96 relatif aux programmes MED accompagné des réponses de la Commission (http://admi.net/eur/loi/leg_euro/fr_396Y0819_01.html).

gestionnaire, et du coup responsable de la bonne marche et de la transparence de son fonctionnement.

Mais ces inconvénients recelaient aussi un versant positif : la nécessité – l’obligation, en fait – de mettre en place, à l’intérieur même du réseau scientifique, un système de gouvernance à la fois efficace (aux yeux de la Commission européenne) et légitime (à ceux des participants). Les choix effectués à l’intérieur du réseau devaient pouvoir être justifiés par un système de soumission à l’avis des pairs, c’est-à-dire ce qui s’apparente le plus à un contrôle démocratique au sein d’une communauté scientifique.

L’affichage de ces procédures internes dans un document d’Accord de Consortium (*Consortium Agreement*) est d’ailleurs devenu l’une des conditions *sine qua non* pour que de tels réseaux soient financés.

Là où, auparavant, les orientations d’un programme relevaient uniquement de la direction du réseau, en accord avec les instances bruxelloises, un réseau d’excellence tel que Ramses se voit doté d’une Assemblée générale représentative des membres (les institutions participantes du Nord et du Sud), un bureau exécutif élu par cette assemblée et un Conseil scientifique extérieur – au moins en partie – aux partenaires. Le fonctionnement de ces instances et la gouvernance de l’ensemble est fixé par « l’Accord de Consortium » qui est en quelque sorte le texte constitutionnel du réseau.

D’un strict point de vue scientifique, ce mode de fonctionnement a une conséquence majeure qui n’était pas forcément prévue au départ : en déléguant la gouvernance des réseaux, les bailleurs de fonds concédaient également une large autonomie scientifique. Conformément à leur accord interne, ce sont en effet les membres du réseau qui sont censés définir collectivement leurs priorités, les projets qu’ils financent (*Workpackages* ou WP) et ceux qu’ils rejettent. Cette autonomie dans l’activité scientifique se retrouve dans une certaine mesure à l’intérieur de chaque *Workpackage* sélectionné, sous réserve que des rapports d’activités fassent régulièrement état de leurs réalisations. En définitive, ce sont – au moins en théorie – les membres du réseau qui déterminent leur orientations scientifiques, ce sont également eux qui contrôlent la pertinence et la qualité du savoir qu’ils produisent en commun.

Expertise

Cette relative autonomie scientifique vaut également pour les travaux du réseau qui relèvent du domaine de l’expertise. En effet, le cahier des charges de Ramses ne comporte pas seulement la mise en réseau des institutions et la production d’une recherche purement académique. Même si ce n’est pas un objectif prioritaire (comme dans le cas des réseaux Euromesco et Femise évoqués plus haut), il s’agit également de produire une connaissance directement utilisable pour la prise de décision politique, notamment au niveau des instances européennes.

Certes, une telle production d’expertise existait déjà, auparavant et en dehors des réseaux. Le risque était qu’elle soit accaparée par un nombre limité d’experts auto-proclamés de la Méditerranée, chacun estimant détenir dans une discipline ou une thématique un quasi-monopole d’expression. Avec la conséquence, décrite par Michel de Certeau, celle du simple « échange de compétence contre de l’autorité » – plus l’expert est monopolistique, plus il a d’autorité et moins il a de compétences (de Certeau, 1990, p. 21-22).

Il est encore trop tôt pour faire un bilan de cet aspect des choses, mais dans un sens, il s’agit peut-être là, avec la naissance de réseaux transnationaux autorégulés, d’une chance de produire un type d’expertise nouveau à double titre : pour une fois en effet, les conseils adressés aux *policy-makers* du Nord pourraient être le résultat d’un travail relativement autonome (pour les raisons développées plus haut) car soumis au contrôle du champ scientifique et selon ses règles propres, le réseau en tant que collectif de recherche ayant la possibilité de reformuler les questions adressées par la demande sociale ou politique, ce qu’un

expert individuel n'a que rarement la latitude de faire. Par ailleurs, et au moins aussi important, ces conseils seraient le fruit d'une élaboration conjointe entre chercheurs du Nord et du Sud, ce qui n'est pas si fréquent (sauf peut-être dans des domaines très techniques pour lesquels les implications politiques sont faibles). Sur des questions aussi sensibles que celles des migrations clandestines, des conflits et des frontières, des rapports de l'Europe avec les régimes politiques du Sud et de l'Est méditerranéen, de l'élargissement de l'UE dans la région..., il serait étonnant que la prise en compte des regards croisés d'experts du Nord et du Sud ne renouvelle pas considérablement bon nombre de certitudes.

Il sera intéressant, en tout état de cause, de mesurer, après quelques années de fonctionnement du réseau Ramses, la qualité et l'originalité de l'expertise ainsi produite ainsi que la capacité – et la volonté – des instances politiques concernées à en faire usage.

Sortir de « l'effet de club »

Un autre risque, qui, il y a quelques années semblait menacer les réseaux scientifiques en cours de constitution était celui du repli d'un certain nombre d'acteurs munis d'accès aux circuits de financement (qu'ils soient individuels, ou collectifs tels que laboratoires, universités...) vers un entre-soi sécurisant mais favorisant plutôt le « consensus diplomatique » avec les bailleurs de fond que le renouvellement scientifique. En l'absence d'ouverture et d'apport extérieur renouvelé, la tentation pouvait être grande de glisser vers un fonctionnement en circuit semi-fermé dans lequel un certain nombre de ces acteurs, unis par des liens de connaissance et de reconnaissance, se seraient contentés d'échanger des participations croisées aux actions mises en place.

Le fonctionnement de tels réseaux scientifiques pouvait avoir pour conséquence l'édification d'un espace scientifique méditerranéen à deux vitesses dans lequel une minorité de participants (principalement du Nord) disposerait d'accès privilégiés aux programmes et aux financements, tandis qu'une majorité (au Sud notamment) se contenterait de faire de la figuration occasionnelle, voire d'être exclue du circuit. Il pouvait en découler également une moindre capacité de renouvellement scientifique, qu'il s'agisse des objets de recherche, des problématiques ou des types d'approches.

Ce risque était encore accentué, à certaines périodes, par un contexte de contrôle sécuritaire des flux migratoires particulièrement handicapant pour les jeunes chercheurs. L'exclusion des réseaux scientifiques était alors quasi automatique pour les plus jeunes générations d'universitaires et de chercheurs du Sud qui, à la différence de leurs aînés, n'avaient pas - ou dans une bien moindre mesure - bénéficié de longs séjours à l'étranger ou longtemps collaboré avec des scientifiques-coopérants, et n'avaient pu accumuler de ce fait de solides réseaux de relations internationales.

Là aussi, les choix politiques et institutionnels qui ont contribué à façonner la mise en place de « réseaux d'excellence » tels que Ramses ont pu parfois apparaître comme de véritables contraintes, lorsqu'il s'est agi d'en dessiner précisément l'architecture.

En tout premier lieu, le respect d'une proportion raisonnable de participants du Sud s'imposait comme une évidente nécessité, à partir du moment où les architectes du projet s'inscrivaient volontairement dans une logique de partenariat. Cette logique d'égalité formelle impliquait que les institutions des deux rives de la Méditerranée puissent participer au même titre et sur pied d'égalité, y compris avec la capacité de recevoir et de gérer des financements (ce que le 6^e PCRD permettait pour la première fois). Cet équilibre ne s'avérait pourtant pas aisé à établir, eu égard à la demande abondante d'un côté (au Nord), et de l'autre (au Sud), à la difficulté de rassembler des institutions possédant les caractéristiques nécessaires à l'inscription dans le réseau (assises administrative et financière notamment). Au final, ce sont donc huit institutions du Sud sur un total de trente-trois partenaires qui sont membres à part entière du

réseau²⁰. Sur ces huit institutions, quatre sont responsables d'un projet (*Workpackage*) et à ce titre, gestionnaires de fonds, sur un total de dix-neuf projets financés pendant une première période de 18 mois entre janvier 2006 et juin 2007. Enfin, autre indicateur révélateur, sur les quinze membres que compte le Comité exécutif, instance décisionnelle du réseau, trois sont également issus d'institutions de recherche du Sud.

S'il ne s'agit pas là d'une égalité arithmétique parfaite, il y a au moins une participation effective des chercheurs du Sud, non seulement à la réflexion et à la production scientifique, mais aussi à la prise de décision concernant les choix et orientations du réseau²¹.

Une autre injonction, émanant directement de Bruxelles et s'appliquant à tous les réseaux du 6^e PCRD, était d'œuvrer à l'égalité des chances hommes/femmes dans la participation aux projets financés. Il s'agissait non seulement d'un critère pris en compte pour la sélection des projets par les évaluateurs, mais également d'un résultat attendu et contrôlé au sein de chaque réseau par une « personne en charge des questions de genre ».

Satisfaire à une telle injonction n'allait pas de soi. En Méditerranée, mais aussi en Europe, les femmes sont notoirement sous-représentées dans la recherche (plus encore aux postes de responsabilité), alors qu'elles sont en général majoritaires dans les formations universitaires qui y conduisent²². Même si le volontarisme en la matière ne résout pas tous les problèmes²³, cette attente ne pouvait que contribuer au renouvellement du vivier des participants²⁴.

Enfin, le respect d'un équilibre entre les générations figure également au nombre des attentes européennes, les réseaux d'excellence devant contribuer au renouvellement du vivier des jeunes universitaires et non se transformer en espace protégé pour chercheurs seniors. La circulation des doctorants et post-doctorants est encouragée, des dispositifs (écoles d'été) ou des financements (bourses individuelles) sont prévus afin que les nouvelles générations acquièrent le capital scientifique mais aussi relationnel qui devrait leur permettre de pérenniser l'existence et le fonctionnement de l'espace scientifique mis en place. Mais autant ce genre d'ambition ne pose aucun problème tant que l'on se situe au sein de l'espace européen et des frontières de Schengen, autant la question devient problématique dès lors qu'elle se pose à propos des marches méridionales de l'Union européenne. Car on retrouve là une des réalités les plus palpables de l'espace euroméditerranéen, à savoir que l'ouverture de flux économiques s'accompagne d'une tentative de blocage des flux humains. Les jeunes chercheurs du Nord peuvent continuer à voyager, séjourner et travailler chez les partenaires du Sud – même si les conditions ne sont pas toujours aisées – mais le mouvement inverse est plus difficile. Certes, les technologies de l'information et de la communication offrent régulièrement de nouveaux outils de travail commun à distance dont l'utilité ne fait aucun doute (plateformes collaboratives, visioconférences...). Mais ces outils n'ont de chance de relier les individus qu'à la condition que leurs utilisateurs partagent déjà un certain nombre de valeurs et de pratiques relatives au travail scientifique. Face à des politiques étatiques qui restreignent les circulations

20 Cette proportion de près de 25 % de partenaires du Sud et de l'Est méditerranéen n'a pas été affectée par la réduction de la taille du réseau juste avant son lancement, puisque le projet proposé à la Commission comprenait initialement 11 partenaires du Sud pour un total de 48 participants.

21 Rappelons que le « Réseau thématique des centres européens de recherche en sciences humaines sur l'ensemble euro-méditerranéen » (REMSH, 2002-2005) qui avait précédé Ramses dans le cadre du 5^e PCRD et qui avait déjà vocation à travailler sur l'espace euroméditerranéen était composé de 13 institutions, toutes européennes, les partenaires du Sud n'étant pas admis dans ce cadre à participer.

22 Selon des données récentes, les femmes représentent plus de 50 % des étudiants européens et obtiennent 43 % des diplômes européens de doctorat, mais en moyenne elles ne sont que 15 % à obtenir des postes décisionnels supérieurs dans les universités, c'est-à-dire dans la recherche. (cf. European Commission, 2006, *She Figures 2006 – Women and Science Statistics and Indicators*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, 114 p.).

23 Voir en France les questions soulevées par la loi du 6 juin 2000 sur la parité hommes/femmes en politique.

24 Cette exigence s'applique aussi aux instances décisionnelles du réseau. Ainsi, 5 femmes sont élues au Comité exécutif du réseau Ramses sur un total de 15 membres.

et surtout rendent problématiques les séjours de longue durée, il paraît illusoire pour les jeunes chercheurs du Sud de créer une véritable familiarité avec le cheminement scientifique de leurs collègues du Nord, avec leurs terrains, et bien sûr leurs langues. Et il est tout autant incertain d'espérer voir naître des projets pensés en commun par ces nouvelles générations, et a fortiori s'opérer des renouvellements scientifiques en profondeur de l'ordre de ceux qui, à l'époque de la coopération Nord-Sud, avaient accompagné la volonté de « décolonisation des savoirs »²⁵. Un tel renouvellement est pourtant une condition primordiale pour l'édification d'un espace scientifique véritablement post-colonial en Méditerranée.

Conclusion : de l'efficacité symbolique du partenariat

Au terme provisoire de ce regard réflexif sur l'expérience en cours d'un réseau scientifique euroméditerranéen, on peut faire le constat de l'existence, jusqu'à un certain point, d'une politique d'acteurs en matière de recherche. Comme on l'a vu, l'existence du réseau Ramses tient avant tout, à l'initiative des chercheurs eux-mêmes, à leur capacité à proposer un projet scientifique cohérent tout en se saisissant efficacement d'un arrière-plan politique favorable, celui du partenariat euroméditerranéen. Paradoxalement, c'est précisément au moment où le processus politique du partenariat semblait le plus dans l'impasse que les valeurs qui le fondent sont devenues des arguments plus efficaces vis-à-vis des instances européennes²⁶. Mais le paradoxe n'est sans doute qu'apparent. Il incite à penser que le partenariat de Barcelone est à ranger – au moins temporairement – dans le cadre des politiques dont l'efficacité est avant tout d'ordre symbolique. La déclaration de 1995 voulait enclencher un processus politique basé sur une nouvelle représentation de l'espace méditerranéen. Si le processus lui-même n'a eu que peu d'impact sur la réalité, la représentation qui le sous-tendait pourrait bien, elle, avoir une certaine capacité à transformer les perceptions, les cadres d'action et les marges de manœuvre de certains groupes d'acteurs. Parmi lesquels les chercheurs et les universitaires – du Nord et du Sud – et certains responsables politico-administratifs au sein des instances européennes²⁷.

Il s'agit certes d'une efficacité à la marge (qu'est-ce qu'un réseau de recherche à l'échelle de l'espace euroméditerranéen ?) et qui, en l'occurrence, pourrait n'avoir pour seul effet que de bercer les chercheurs de l'illusion trompeuse de constituer une avant-garde éclairée, une « cité scientifique idéale », totalement déagée des fractures politiques, identitaires et économiques du réel. Ce qui reviendrait à s'interdire toute prise sur ce réel.

À l'inverse, l'une des façons que pourrait avoir cette représentation sous-jacente à la déclaration de Barcelone de modifier progressivement la réalité serait que la production de nouvelles connaissances scientifiques et leur diffusion au-delà du cercle académique puisse infléchir à leur tour les perceptions globales des enjeux euroméditerranéens et les politiques qui s'y déploient.

Cette perspective, pour incertaine qu'elle soit, n'aurait de chance de se concrétiser qu'à la condition d'une pérennisation de ce réseau comme espace de réflexion et de production scientifique commun, partiellement déagée des contraintes académiques et politiques nationales (pour les chercheurs du Nord comme pour ceux du Sud). Car la capacité des acteurs-chercheurs à impulser une politique scientifique est fragile, et en cas d'interruption de

25 Cf. Jean-Robert Henry, *op. cit.*

26 Le projet de réseau d'excellence euroméditerranéen a été accepté définitivement en 2005, année où l'on célébrait par ailleurs le 10^e anniversaire d'un partenariat moribond aux yeux de la majorité des observateurs.

27 Pour ces groupes, l'arrière-plan du partenariat joue en quelque sorte le rôle de ce que les analystes de politique publique nomment le « référentiel », c'est-à-dire « un ensemble de représentations qui donnent sens à l'action collective », une idée susceptible de se transformer en action. Même affirmées en termes très généraux, les valeurs à la base du partenariat pourraient ainsi progressivement « contaminer » d'autres acteurs et politiques sectorielles...

l'expérience, il n'est pas assuré que la répétition d'une telle opération soit à nouveau possible dans quelques années, dans un contexte différent.

Cette possibilité de pérennisation dépendra en partie de la réalité des objectifs atteints au terme de la durée du programme fixée à quatre ans et du bilan qui pourra être établi à ce moment là. En matière de gouvernance interne, le maintien de l'autonomie scientifique et d'une capacité de régulation interne, le renouvellement des instances dirigeantes, le maintien de l'équilibre entre Nord et Sud, entre hommes et femmes et la capacité à coopter de nouveaux participants seront révélateurs de la viabilité de la formule. Du point de vue scientifique, une production de qualité, le renouvellement des questionnements et l'émergence de pistes originales, la production et la diffusion d'une expertise croisée Nord/Sud indépendante attesterait de l'existence d'un nouvel espace scientifique commun. Enfin, une autre dimension à prendre en compte sera l'augmentation de la circulation et des échanges entre l'Europe et ses partenaires, notamment au travers de formations communes destinées aux plus jeunes générations, et l'intégration de ces dernières aux activités du réseau.

Cette dernière dimension sera particulièrement importante à prendre en compte. Car la dynamique scientifique du réseau ne peut se nourrir que d'un renouvellement permanent. En l'absence d'une dynamique de flux, le risque du repli persiste : un réseau, même s'il rassemble une ou deux centaines de participants à l'échelle de la Méditerranée laisse en dehors l'immense majorité. Il n'a donc de sens qu'en perpétuel renouvellement et sous la forme d'un espace de circulation et de formation.

Bibliographie

- AYMARD Anne-Marie, 1994, *La place des sciences de l'homme et de la société dans la politique de recherche et de développement technologique de la Communauté européenne*, Rapport dans le cadre du Programme « Intelligence de l'Europe », Paris, MSH.
- CALLON Michel (dir.), 1989, *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.
- CLAEYS Alain, 1999, *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?*, Rapport à l'Assemblée Nationale, septembre 1999. Disponible en ligne <http://www.assemblee-nationale.fr/legislatures/11/pdf/rap-info/i1806.pdf>
- DE CERTEAU Michel, 1990, (réed.), *L'invention du quotidien - 1. arts de faire*, Paris, Gallimard (Coll. Folio essais).
- JOBERT Bruno, MULLER Pierre, 1987, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.
- MOISSERON Jean-Yves, 2005, *Le partenariat euroméditerranéen : l'échec d'une ambition régionale*, Presses Universitaires de Grenoble.
- POLANCO Xavier (dir.), 1990, *Naissance et développement de la science-monde*, Paris, La Découverte.
- SIINO François, 2000, « Une politique méditerranéenne des chercheurs ? », in *Politiques méditerranéennes. Entre logiques étatiques et espace civil*, Jean-Robert Henry et Gérard Groc (dir.), Paris, Karthala/Iremam.
- SIINO François, 2004, *Science et pouvoir dans la Tunisie contemporaine*, Paris, Karthala.